Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_179-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_179

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_179-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_179

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Mise à jour de la convention de mandat conclue entre la Ville de Vitré et l'Office de tourisme du Pays de Vitré pour la vente de billets d'entrée au musée du Château des Barons

L'Adjointe au Maire expose :

Vu la délibération n°2026_135 du Conseil municipal du 18 mai 2026, relative à la mise à jour des tarifs des musées, des visites guidées et des animations organisées par le service Patrimoine à compter du 1er juin 2026 ;
Vu l'avis favorable de la Commission culture - patrimoine - tourisme en date du 4 juin 2026 ;

Considérant l'objet statutaire de l'Office de tourisme du Pays de Vitré de valoriser et promouvoir, auprès des habitants et des touristes, les richesses du territoire de Vitré, notamment son remarquable patrimoine historique ;

Considérant la volonté de la Ville de Vitré de développer la fréquentation du musée du Château des Barons, dont elle est propriétaire et exploitante en régie directe ;

Considérant la convention de mandat relative à la vente de billets d'entrée au musée du Château des Barons par l'Office de tourisme du Pays de Vitré conclue avec la Ville en avril 2024 ;

Considérant que dans ce cadre, la Ville a noué un partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Vitré pour la vente de billets d'entrée au musée du Château au guichet mais également sur sa plateforme de billetterie en ligne : https://www.bretagne-vitre.com/pratique/billeterie-vitre/ ;

Considérant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs des musées de Vitré au 1er juin 2026 ;

Considérant que l'Office de tourisme du Pays de Vitré sollicite une commission d'un montant de 10% sur le prix de chaque billet d'entrée vendu, soit désormais 0,90€ pour un billet d'entrée plein tarif à 9€, et 0,60€ pour un billet d'entrée à tarif réduit à 6€ (contre 0,70€ pour un billet d'entrée plein tarif à 7€ et 0,40€ pour un billet d'entrée à tarif réduit à 4€ précédemment) ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- D'approuver les termes de la convention de mandat relative à la vente de billets d'entrée au musée du Château des Barons par l'Office de tourisme du Pays de Vitré, mise à jour suite à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs des musées de Vitré le 1er juin 2026 et telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_179-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_179

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.